



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°62-2024

Date de la convocation

Le 26 septembre 2024

Date de publication

08 OCT. 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 3

L'An deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA DAMERON, M. Jean-Pierre MARTINEZ

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY M. Maxime SAVY, Mme Agnès VILA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

Objet :

Foncier - Acquisition de plein droit de biens vacants et sans maîtres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.

Il expose que d'après la matrice cadastrale, la parcelle ci-dessous :

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m ²)	Nature cadastrale
C 471	Combe du Meunier	2175	Lande

Appartiendrait à Madame Juliette LABORDE épouse SANCHEZ, née le 03 juillet 1902 à MONTREDON-DES-CORBIERES (11).

Considérant que le Service de la Publicité Foncière de CARCASSONNE (11) ne révèle aucune formalité publiée et donc aucun titulaire de droit réel immobilier.

Considérant qu'après recherches auprès de l'état-civil, une naissance de Madame Juliette LABORDE épouse SANCHEZ au 03 juillet 1902 à MONTREDON-DES-CORBIERES (11) a pu être mise en évidence, ainsi qu'un décès survenu le 19 avril 1985 à MONTREDON-DES-CORBIERES (11), soit depuis plus de trente ans.

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.



Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne

Commune de
Montredon-des-Corbières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°62-2024

Considérant que la Commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Madame LABORDE Juliette épouse SANCHEZ.

Ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de MONTREDON-DES-CORBIERES (11), à titre gratuit.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution.

Néanmoins, la restitution sera subordonnée au paiement par le propriétaire (ou ses ayants-droit) du montant des charges qu'ils ont éludées, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune.

Par exception, l'ancien propriétaire ne pourra plus exiger la restitution de son bien s'il celui-ci a été vendu ou bien aménagé, notamment à des fins d'intérêt général. Il bénéficiera alors d'une indemnité égale à la valeur de l'immeuble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Reçu en Préfecture le : 08 OCT. 2024

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 3 octobre 2024.

Certifié exécutoire par
M. Le Maire




Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.